



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AVRIL 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	23

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 27 mars 2023

Le quorum étant atteint, Muriel BELTRAN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - François-Marie LUCCHETTI - Jessica LOPES-BARROSO - François GRISANTI.

Absents excusés : Maria GAROBY (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Patrick EIDEL-GIUDICELLI (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Pascale GIORDANO) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à François LEONELLI) - Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à Patricia BENIGNI).

Absents : Jean-Charles GIABICONI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°29-03-04-23

Objet : Vote du compte administratif – Exercice 2022.

Le Maire se retire.

L'adjointe au Maire déléguée aux Finances soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Le compte administratif est un document de synthèse qui représente les résultats de l'exécution du budget. Il intervient après la transmission du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Ainsi le conseil municipal, en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, est invité à se prononcer, après examen des opérations consignées dans le compte administratif rappelées comme suit, en euros :

BUDGET	Résultats exercice 2022		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2021		Solde exécution 2021		
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
PRINCIPAL	545.876,45	-1.061.750,35	850.000,00	2.968.090,13	1.395.876,45	1.906.339,78	3.302.216,23

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame l'adjointe déléguée aux Finances et après en avoir délibéré,
DÉCIDE :

DE DONNER acte au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021, document annexé à la présente délibération et comportant le compte administratif principal, ainsi que les informations prévues par le décret n° 93- 570 du 27 mars 1993 pris pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

DE CONSTATER pour les comptes administratifs visés à l'article 1, un total d'opérations budgétaires comme suit :

BUDGET	Résultats exercice 2022		Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2021		Solde exécution 2021		
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
PRINCIPAL	545.876,45	-1.061.750,35	850.000,00	2.968.090,13	1.395.876,45	1.906.339,78	3.302.216,23

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

DE CONSTATER et d'approuver les résultats définitifs de l'exercice comme suit : excédent de 3.302.216,23 € ;

D'APPROUVER le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 du budget principal ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

Annexe délibération : Compte Administratif + Restes à réaliser

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



(Handwritten signature in blue ink)

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20230406-29-03-04-23-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023